



CONSEIL MUNICIPAL DE LIVRY

Compte-rendu - Séance du 26 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Livry, se sont réunis à dix-huit heures à la mairie de Livry, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-neuf juin deux mille vingt.

Membres présents :

- AUFEVRE Adrien, Maire
- BOUCHARD Gilles, 1^{er} adjoint
- BOULET Sylvie, 2^{ème} adjoint
- BARLE Fabrice, 3^{ème} adjoint
- CHAFFAUD Claudine, conseillère municipale
- ELSENER Éric, conseiller municipal
- FIEVET Françoise, conseillère municipale
- GAGET Cyril, conseiller municipal
- HERAULT Sandrine, conseillère municipale
- LIVROZET Laëtitia, conseillère municipale
- MARIEN Olivier, conseiller municipal
- PARE Anne-Lise, conseillère municipale
- PIFFAULT David, conseiller municipal
- VALIGNAT Philippe, conseiller municipal

Absent Excusé :

- LEGARE Yoan, conseiller municipal



ORDRE DU JOUR

1. Vote des taxes locales
2. Admissions en non-valeur et créances éteintes
3. Indemnités receveur municipal
4. Subventions aux associations
5. Vote budget primitif commune – vote budget primitif eau – vote budget primitif assainissement
6. Droits formations des élus
7. Augmentation temps de travail Madame ROY
8. Mise à disposition Madame LANGOUX, Madame BIBOS
9. Mise en place de la commission des impôts directs
10. Signature convention SIEEEN
11. Nombre de délégués au CCAS
12. Recensement de la population 2021
13. Informations diverses
14. Questions diverses

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Anne-Lise PARE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité

Vote des taxes locales

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes locales.

Le taux de la taxe d'habitation était de 19,38% en 2019 et restera identique en 2020 puisque celui-ci est figé. En effet, la taxe d'habitation est appelée à disparaître en 2021.

Les taux concernant le foncier bâti et non bâti resteront également identiques à ceux de 2019, à savoir 10,08% et 29,66%.

Monsieur BOUCHARD fait remarquer que les taux appliqués à la commune de Livry font partie de ceux les plus faibles de la Nièvre.

Après en avoir délibéré,

VOTE du taux des taxes locales comme suit :

- Foncier bâti : 10,08%
- Foncier non bâti : 29,66%
- Taxe habitation : 19,38%

Adopté à l'unanimité.



Admissions en non-valeur et créances éteintes

Afin d'apurer la comptabilité relative à la commune de Livry, la Perceptrice de la Trésorerie du Saint Pierre le Moûtier a transmis la liste des créances irrécouvrables.

- Pour le budget communal, cela représente 37,15€,
- Pour le budget « eau », cela représente : 165,57€,
- Pour le budget « assainissement », cela représente 140,92€.

Les créances éteintes s'imposent à la commune puisqu'il s'agit d'un jugement de la commission de surendettement.

- Pour le budget communal, cela représente 1 829€,
- Pour le budget « eau », cela représente : 1 871,87€,
- Pour le budget « assainissement », cela représente 651,39€.

Ces sommes ont été présentées à trois reprises au Conseil Municipal précédent mais elles sont restées non payées. Il est donc proposé de les régler.

Monsieur ELSENER demande s'il est possible de savoir si tout a été mis en œuvre pour procéder au recouvrement de ces sommes ? Monsieur BOUCHARD lui répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité des admissions en non-valeur et créances éteintes.

Indemnités receveur municipal

Il est proposé d'attribuer la somme de 40.73 € à la Trésorerie de Saint Pierre le Moûtier en contrepartie de leur aide pour établir le budget.

Monsieur GAGET demande si cette somme est versée à chaque intervention de la Trésorerie ? Monsieur AUFEVRE informe que cette somme est attribuée pour l'ensemble des budgets en une seule fois.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité du montant de l'indemnité pour le receveur municipal.



Subventions aux associations

Il est proposé de répartir les subventions aux associations comme suit :

Associations	Montant alloué pour l'année 2020
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Pierre le Moûtier	200€
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	110€
Club des motards	300€
Comité des fêtes de Riousse	800€
Formation d'un Jeune Sapeur-Pompier de Livry	60€
Radio Nevers	70€
Association RN7 2X2 voies	80€
Divers	1450€

L'enveloppe restante de 1450 € est réservée aux associations qui ne se seraient pas encore manifestées, à la création d'association en cours d'année ou pour attribuer une subvention aux associations ayant un projet conséquent à financer.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité des subventions aux associations.

Vote budget primitif commune – vote budget primitif eau – vote budget primitif assainissement

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BOUCHARD, 1^{er} adjoint, pour la présentation des budgets.

Monsieur BOUCHARD informe qu'il reste 140 000€ d'emprunt à rembourser. Cela concerne 3 emprunts dont les dernières échéances interviendront en 2025 et 2026. Les taux de ces emprunts sont les suivants : 3,70%, 3,82% et 4,19%. Il est envisagé de renégocier les taux de ces emprunts.

Ces derniers représentent une annuité totale de 21 500€ et 5 500€ d'intérêts.



Le taux d'endettement de la commune s'élève à 200€ par habitant contre une moyenne nationale pour des communes équivalentes à Livry à 579€ par habitant.

En 2019, les travaux de la salle des fêtes et la réhabilitation du bourg ont été réalisés grâce à de l'autofinancement, ce qui ampute considérablement l'excédent de fonctionnement.

- **Budget primitif commune**

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	627 052, 89	592 007,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	(si excédent) 35 045, 89
Total de la section de fonctionnement	627 052,89	627 052,89

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	168 930,89	292 629,99
Restes à réaliser de l'exercice précédent	4 474,00	44 245,55
Résultat d'investissement reporté	(si déficit) 163 470,65	(si excédent)
Total de la section d'investissement	336 875,54	336 875,54
TOTAL DU BUDGET	963 928,43	963 928,43



Concernant la section investissement, il reste des travaux à réaliser et engagés par le précédent mandat. Notamment, la numérotation des habitations, l'enfouissement des lignes électriques sur les hameaux de Taloux et d'Alligny. Le montant des travaux à la charge de la commune est assez conséquent malgré une prise en charge par le SIEEEN. Il a été demandé au SIEEEN une autorisation d'échelonner le paiement des travaux sur 2 ou 3 ans.

Monsieur GAGET demande si ces travaux d'enfouissement s'imposent à la commune ? Monsieur le Maire répond par la négative et explique qu'il s'agit de travaux d'embellissement.

Monsieur BOUCHARD explique que le montant de la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes s'élève à 10 000€ alors qu'elle a été budgétisée en reste à réaliser à 4 000€.

Il en est de même pour le verger de sauvegarde qui a été budgétisé à 2 000€ alors que la facture s'élève à 5 300€.

Il est envisagé un achat de pots de fleurs afin d'embellir la commune.

La Comité des fêtes a fait part des difficultés d'accès aux toilettes lors de la Bousculat. La commission Patrimoine devra se réunir et prendre contact avec le CAUE pour déterminer s'il est possible de créer un accès aux toilettes du musée.

Il est également prévu un emprunt à hauteur de 50 000€ pour l'achat d'un tracteur et du petits matériels (taille haie, débroussailleur...) à destination des agents techniques.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité du budget communal 2020.

- **Budget primitif eau**

- **EXPLOITATION**

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	152 073,45	101 310,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat d'exploitation reporté	(si déficit)	(si excédent) 50 763,45
Total de la section d'exploitation	152 073,45	152 073,45



- **INVESTISSEMENT**

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	37 932,88	10 420,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si déficit)	(si excédent) 27 512,88
Total de la section d'investissement	37 932,88	37 932,88
TOTAL DU BUDGET	190 006,33	190 006,33

Il est envisagé l'achat d'un véhicule destiné à l'entretien du réseau d'eau.
De plus, il est prévu le changement d'une pompe surpresseur à Taloux.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité du budget eau 2020.

- **Budget primitif assainissement**

- **EXPLOITATION**

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	38 226,06	24 290,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat d'exploitation reporté	(si déficit)	(si excédent) 13 936,06
Total de la section d'exploitation	38 226,06	38 226,06



• **INVESTISSEMENT**

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	73 441,98	20 180,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si déficit)	(si excédent) 53 261,98
Total de la section d'investissement	73 441,98	73 441,98
TOTAL DU BUDGET	111 668,04	111 668,04

Monsieur BOUCHARD rappelle que les compétences de l'eau et de l'assainissement n'appartiendront plus à la commune à la fin du mandat (loi NOTRe).

Il est prévu les travaux suivants : changement d'une pompe de relevage rue des Maisons Neuves et le nettoyage des bacs de la station d'épuration avec la plantation de roseaux.

Une étude est lancée pour la réalisation de l'assainissement à la Chaume Glaud.

Sur la section exploitation, il reste à rembourser un emprunt de 56 000€ à fin 2019. Il sera clos en 2031. Il représente une annuité de 3 500€ et 2 613€ d'intérêts avec un taux de 4,4%.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité du budget assainissement 2020.

Droits formations des élus

Monsieur AUFEVRE informe l'assemblée sur les droits à formations des élus ayant reçus délégations.

Le maire rappelle que conformément à l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Par ailleurs, ce même article indique qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu délégation.



Il précise ensuite que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le ministre de l'intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que :

-chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.

-la somme sera inscrite au budget au compte 6535.

Monsieur BOUCHARD propose un échange entre les élus sur leurs compétences et leur savoir.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité des droits à formations des élus.

Augmentation temps travail Madame ROY

Monsieur le Maire accompagné des 3 adjoints ont rencontré l'ensemble du personnel communal au début du mandat.

Madame ROY a fait part de son souhait d'obtenir un emploi à temps plein pour des raisons personnelles. Elle a postulé pour un emploi à temps plein sur la commune de Chantenay-Saint-Imbert d'où elle a reçu une réponse favorable.

Sa quotité de travail est actuellement de 31 heures hebdomadaire. Au cours des dernières années, un glissement tâche a été opéré puisque Madame ROY a été recrutée en tant qu'adjoint administratif et qu'elle occupe actuellement la moitié de son temps de travail à des tâches techniques (ménage).

Il est proposé à Madame ROY d'augmenter son temps de travail pour lui permettre d'atteindre 35 heures hebdomadaires. Pour cela, Madame ROY se verrait confier des tâches administratives notamment la gestion de l'eau/assainissement et du parc locatif afin de seconder le poste de secrétaire de mairie.

Le poste de Madame ROY est financé en partie par la Poste et le SICC. L'indemnité mensuelle compensatrice pour la tenue du bureau de Poste augmente de 1 046€ à 1 178€ soit une augmentation de 132€.



Monsieur GAGET demande si nous avons la certitude que Madame ROY ne partira pas malgré la proposition d'augmenter son temps de travail à 35 heures ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Les heures de ménage actuellement réalisées par Madame ROY pourraient ensuite être confiées à Madame LANERY, agent technique. Madame LANERY est affectée majoritairement à l'école. Elle est mise à disposition par la commune au SICC qui nous rémunère pendant les périodes scolaires. Les périodes non scolaires ne sont pas prises en charge par le SICC.

Il lui est proposé d'annualiser son temps de travail. Elle effectuerait le ménage de l'école, de la mairie, de la vieille Poste et du musée.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de Madame ROY.

Mise à disposition Madame LANGOUX – Madame BIBOS

Suite à la fin de contrat à la demande de l'agent, Madame BACHELIER, secrétaire de mairie, il est proposé la mise à disposition de Madame LANGOUX, secrétaire de mairie à Langeron, jusqu'au 7 juillet 2020. Puis la mise à disposition de Madame BIBOS, secrétaire de la Communauté de Communes, jusque fin juillet dans l'attente de recruter un nouvel agent.

Il est rappelé que c'est Monsieur le Maire qui s'occupe du recrutement.

Une annonce pour le poste de secrétaire de mairie a été publiée eu Centre de Gestion de la Nièvre. Nous avons reçu 6 curriculums vitae dont 1 particulièrement très intéressant. Dans l'attente du recrutement, l'accueil physique et téléphonique sera assuré par Mesdames BOULET, FIEVET et CHAFFAUD.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité les mises à disposition de Mesdames LANGOUX et BIBOS.

Mise en place de la commission des impôts directs

Monsieur AUFEVRE énumère la liste des membres de la commission des impôts directs.

Le maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection des nouveaux élus, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.



Cette commission comprendra six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui seront désignés par monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Une liste de présentation comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Nièvre.
Sont désignés par le Conseil Municipal :

Madame LAFOND Nicole, Monsieur BARLE Fabrice, Monsieur ROY Jean, Monsieur VALIGNAT Philippe, Monsieur SOUMIER Pascal, Monsieur THOUVENOT Jean-Michel, Monsieur CHAFFAUD Didier, Monsieur ANDRÉ Hubert, Monsieur TRECHOT Lucien, Madame BAUDIN Marie-Noëlle, Monsieur SAUGERAS Frédéric, Monsieur SEMENCE Gérard, Monsieur VIDEUX Jean-Claude, Monsieur MARQUES José, Monsieur MARTIN Jean-François, Madame BOUTRON Sylvie, Monsieur GUENZI Arnaud, Madame LANGOUX Corinne, Monsieur LASSEUX Didier, Monsieur MAITRE Francis, Monsieur MANQUAT Robert, Monsieur FASSIER Claude, Monsieur GAILLARD Rémi, Madame ELSENER Hélène.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité de la mise en place de la commission des impôts directs.

Signature convention SIEEEN / Modification statutaire –Nouvelle compétence TIC

Monsieur le Maire explique que le SIEEEN dispose d'une compétence informatique. Il est proposé un pack informatique géré par le SIEEEN comprenant :

- 3 ordinateurs dont 1 portable,
- Un support technique,
- Les déplacements de techniciens,
- Un accès géo SIEEEN,
- Le changement de matériel en cas de panne,
- Un parafeur électronique,
- La formation au logiciel Berger Levrault,
- La maintenance éditeur,
- La sauvegarde externalisée.

Le SIEEEN propose ce pack pour un montant de 4 169,11€.

Le logiciel Berger Levrault permet la gestion de l'eau et de l'assainissement donc il y a la possibilité de le financer en partie avec les budgets « eau » et « assainissement ».

Le prorata du montant de la licence Berger Levrault versé avant la signature de la convention sera remboursé par le SIEEEN.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité de la signature de la convention avec le SIEEEN.



Nombre de délégués au CCAS

Madame BOULET prend la parole et informe qu'elle a contacté les habitants anciens membres du CCAS et quelques nouveaux. Ils sont en totalités 7 habitants souhaitant faire partie du CCAS.

La commission du CCAS est composée de : CHAFFAUD Claudine, PARE Anne-Lise, BOULET Sylvie, FIEVET Françoise, PIFFAULT David, GAGET Cyril, BOUCHARD Gilles et AUFEVRE Adrien.

Le CCAS de Livry comptabilise donc en totalité 15 membres.

Madame BOULET souhaite réunir rapidement le CCAS

Elle a pour volonté de maintenir le repas organisé annuellement et a à cœur de le développer. Pour cela, elle souligne que le CCAS dispose d'une belle enveloppe de 8 000€.

Madame BOULET propose de travailler en lien avec la commission des affaires scolaires.

Elle a également eu des contacts avec l'assistante sociale de Decize qui accepte de travailler avec le CCAS.

Madame CHAFFAUD demande si l'arbre de Noël de Livry est à l'initiative du CCAS ?

Madame BOULET répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité du nombre de délégués au CCAS.

Recensement de la population 2021

Monsieur le Maire propose Madame BOULET en tant que coordinatrice du recensement 2021.

Il va falloir rédiger une offre d'emploi sur Pôle Emploi et le CNG afin de recruter un recenseur. Il est suggéré de se renseigner si le poste ne pourrait pas être proposé à un jeune habitant de la commune. Le recrutement devra être effectué entre juillet et septembre 2020.

L'inscription administrative devra être faite avant le 30 juin 2020.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité de Madame BOULET en tant que coordinatrice du recensement 2021.



Désignation délégués SIEEEN

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués qui siégeront au SIEEEN et conformément aux statuts propres de cette instance fixant le nombre de délégués, le Conseil Municipal élit :

- Deux délégués pour la commission locale d'énergie :
M. Gilles BOUCHARD et M. Philippe VALIGNAT

- Un délégué à l'éclairage public :
M. Philippe VALIGNAT

Emprunt communal auprès d'AGILOR

Considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer l'achat d'un tracteur et accessoires pour un montant de 50 000 euros comme prévu au budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un prêt auprès d'AGILOR (partenaire du Crédit Agricole pour le financement de matériel des collectivités).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition ci-dessous :

- Montant de l'autorisation 50 000 euros
- Durée totale : 7 ans
- Taux d'intérêt : 1.0 %
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : à préciser

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaire.

Informations diverses

- **Peupliers**



Environ 300 peupliers localisés au Fond Brignon et de Fond Buits à Vasselange sont menaçants. Une entreprise pourrait venir les couper avant la fin de l'été mais il va falloir s'assurer, en amont, que les chemins ne font pas partie de la Politique Agricole Commune. Il s'agit d'une opération qui ne coutera rien à la commune. Le bois sera valorisé en copeaux et le produit de la vente reviendra à la commune.

Monsieur BARLE explique que si les peupliers sont coupés, il souhaiterait que d'autres arbres puissent être plantés. Il pourra s'agir d'autres essences.

➤ **Le 14 juillet**

Compte tenu du contexte sanitaire actuel (COVID-19), Monsieur AUFEVRE propose le report du feu d'artifice du 14 juillet.

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité du report du feu d'artifice du 14 juillet.

➤ **Agents techniques**

Depuis le début du mandat, il a été mis en place une fiche de travail journalière à destination des agents techniques de la commune et remise chaque matin à leur prise de poste. Leur temps se décompose ainsi sur un entretien des routes et du réseau d'eau potable sur le début de la semaine puis sur un entretien des hameaux les jeudi et vendredi dans le but que ces derniers soient propres pour le week-end. Une demi-journée tous les quinze jours a été planifiée pour l'entretien du matériel. Une fiche d'intervention destinée aux demandes des administrés est en cours de réalisation.

Monsieur le Maire a demandé à la commission des finances de faire un geste significatif pour les moyens qui devront être mis à disposition pour répondre à une demande des administrés à savoir l'entretien des hameaux.

➤ **Commission des affaires scolaires**

La commission s'est réunie le 25 juin 2020. Il a été discuté de ce qui allait pouvoir être mis en place pour l'école et pour les instituteurs.

Un rendez-vous est prévu le 2 juillet 2020 à l'école de Livry afin d'échanger entre les membres de la commission, les instituteurs de l'école de Livry et le Directeur, Monsieur BERNADAT.

Le lien avec le SICC est un peu complexe car il reste à comprendre le mode de fonctionnement.

61 enfants résidant sur la commune sont scolarisés sur le RPID.

L'objectif de la commission des affaires scolaires est de mettre en valeur les atouts de l'école.



➤ **Commission voirie**

La commune de Livry a fait don de 7 000€ sur son enveloppe de 15 000€ à la commune de Saint Pierre le Moûtier afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ses travaux de voirie. En 2021, la commune aura, par conséquent, une enveloppe de 15 000€ plus le remboursement de la somme de 7 000€.

Par cette action la commune de Livry a pu démontrer son esprit communautaire.

➤ **Commission travaux**

La commission se réunira très prochainement afin de travailler à la réalisation d'un audit sur le parc immobilier, locatif et autre dans le but de prioriser les travaux à effectuer dans les prochaines années.

Les logements communaux sont tous occupés actuellement.
La commission réalisera un listing des logements avec photos.

➤ **Commission communication**

La commission se réunira prochainement pour l'installation des boîtes à idées suite à la demande des administrés lors de la campagne.
Elle sera en charge de réaliser un trombinoscope afin d'identifier les conseillers appartenant aux différentes commissions.

En lien avec Madame ROY, la commission réalisera une page Facebook dédiée à la commune de Livry.

Un recueil de témoignage sera réalisé à l'initiative de Madame FIEVET.

➤ **Commission fêtes et cérémonie**

Un concert aura lieu le 25 juillet prochain à Paraize si Monsieur DUCROT obtient son autorisation préfectorale.

Une association s'est manifestée afin d'organiser un marché artisanal autour du lavoir de Riousse. Il sera nécessaire de recevoir cette association afin de connaître leur projet.



Questions diverses

➤ **Marché**

Madame LIVROZET propose de mettre en place un marché avec les producteurs locaux. Monsieur BARLE répond que le marché fonctionnera que s'il est associé à une autre manifestation.

Monsieur MARIEN propose de travailler en lien avec le CCAS et prend l'exemple de la ville de Saint-Parize-le-Châtel qui met en place une navette afin de véhiculer les personnes isolées et/ou âgées au marché.

➤ **Panneau affichage**

Mme FIEVET demande s'il n'est pas envisageable d'installer un panneau d'affichage à la Chaume Glaud.

➤ **Club des bons vivants**

Madame FIEVET demande s'il est possible que la Mairie souscrive à une assurance pour le compte du Club des bons vivants ? Monsieur BOUCHARD répond qu'il est possible de délivrer une subvention à l'association du montant de l'assurance mais qu'il n'est pas possible pour la Mairie de souscrire à une assurance pour le compte d'un tiers.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h15.